

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 2 juin 2025 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Etats des restants 2024 - approbation
2. Titres de recettes
3. Transaction immobilière - compromis de vente de plusieurs parcelles à Burden - approbation
4. Avenants à deux contrats de bail - approbation
5. Lotissement de la parcelle 253/1923 dans le PAP-QE à Ingeldorf - approbation
6. Droits de préemption concernant des ventes de terrains - décision
7. Application de l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal dans le cadre du PAP «In den Steinkaulen» à Ingeldorf - décision
8. Convention 2025 Nordstad Aktiv + - approbation
9. Rapport de la commission scolaire du 12 mai 2025 - approbation
10. Organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026 - approbation
11. Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2025-2026 - approbation
12. Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) 2024-2027 - approbation
13. Propositions de réaffectation de candidats de la 1^{ère} liste pour l'année scolaire 2025-2026 (huis clos)
14. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal (huis clos)
15. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
16. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 27 mai 2025

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

